

Les concepts et les questions posées sur les langues aux recensements canadiens de 1901 à 1961

The concepts and questions on languages in Canadian censuses from 1901 to 1961

René Houle and Amélie Cambron-Prémont

Volume 44, Number 2, Fall 2015

La démographie au service de la société : un hommage à Jacques Henripin (1929-2013)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035957ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035957ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Houle, R. & Cambron-Prémont, A. (2015). Les concepts et les questions posées sur les langues aux recensements canadiens de 1901 à 1961. *Cahiers québécois de démographie*, 44(2), 291–310. <https://doi.org/10.7202/1035957ar>

Article abstract

This note analyses the origin and evolution of the concepts and definitions used in the language questions included in Canadian censuses from 1901, the year of the first census to ask questions on language, to 1961. The note first examines the origin of language questions : why it was decided to ask such questions in Canada in 1901 ? What were the international as well as domestic influences that may have motivated their inclusion in the census questionnaire ? This is followed by a detailed analysis of concepts and questions on the knowledge of official languages and mother tongue. To do this, we used many sources : the questionnaires themselves, the instructions given to enumerators, the analytical documents and other writings published by statistical authorities, and the 1901 to 1951 census micro-data files which were useful for providing some more technical details.

Les concepts et les questions posées sur les langues aux recensements canadiens de 1901 à 1961

RENÉ HOULE ET AMÉLIE CAMBRON-PRÉMONT*

RÉSUMÉ

Nous examinons dans cette note l'origine et l'évolution des concepts et définitions des questions linguistiques des recensements canadiens de 1901, année du premier recensement où des questions sur les langues ont été posées au Canada, à 1961. Nous nous intéressons d'abord à l'origine des questions linguistiques: pourquoi a-t-on décidé de poser ces questions au Canada en 1901? Quelles ont été les influences internationales et intérieures qui ont pu motiver leur inclusion dans le questionnaire du recensement? Nous poursuivons avec un examen détaillé des concepts et des questions sur la connaissance des langues officielles et la langue maternelle. Pour ce faire, nous faisons appel à plusieurs sources: les questionnaires eux-mêmes, les instructions données aux agents recenseurs, les documents analytiques et autres écrits publiés par les autorités statistiques et les fichiers des microdonnées des recensements de 1901 à 1951 qui ont servi à préciser certains détails de nature plus technique.

ABSTRACT

The concepts and questions on languages in Canadian censuses from 1901 to 1961

This note analyses the origin and evolution of the concepts and definitions used in the language questions included in Canadian censuses from 1901, the year of the first census to ask questions on language, to 1961. The note first examines the origin of language questions: why it was decided to ask such questions in Canada in 1901? What were the international as well as domestic influences that may have motivated their inclusion in the census questionnaire? This is followed by a detailed analysis of concepts and questions on the knowledge of official languages and mother tongue. To do this, we used many sources: the questionnaires themselves, the instructions given to enumerators, the analytical documents and other writings published by statistical authorities, and the 1901 to 1951 census micro-data files which were useful for providing some more technical details.

* Statistique Canada, Programme de la statistique linguistique (rene.houle@canada.ca). Les auteurs remercient la Bibliothèque de Statistique Canada, et plus particulièrement Hans-Olivier Laroche, pour l'aide documentaire apportée à la réalisation de cet article. Les auteurs sont également redevables à Madeline Inchley qui a recueilli et mis en forme les données statistiques sur la connaissance des langues officielles et sur la langue maternelle pour l'ensemble des recensements canadiens de 1901 à 2006, ainsi qu'à Jean-Pierre Corbeil qui nous a encouragés à réaliser cet article et a relu le manuscrit avec attention. Nos remerciements s'adressent également aux évaluateurs de la présente note qui ont suggéré de nombreux commentaires pertinents. Les points de vue exprimés dans cet article restent cependant ceux des auteurs et n'engagent nullement Statistique Canada.

INTRODUCTION

Le Canada compte parmi les pays ayant la tradition la plus longue et la plus systématique en ce qui a trait à l'inclusion de questions sur les langues dans ses recensements : en effet, tous les recensements décennaux canadiens depuis 1901 ont posé au moins une question sur la langue (Lauriault, 2012, voir tableau 14 en particulier, p. 386). De plus, le Canada est l'un des rares pays, sinon le seul, où le recensement mesure, depuis 1971, les trois dimensions linguistiques recommandées par les Nations unies, soit la langue maternelle, la langue parlée usuelle (opérationnalisée au Canada comme la langue parlée le plus souvent à la maison) et la connaissance de certaines langues (Arel, 2002 ; deVries, 1990). Toutefois, on sait peu de choses des questions linguistiques posées avant 1971, et surtout du contexte dans lequel les concepts et questions linguistiques ont été élaborés et insérés dans les questionnaires du recensement. Contrairement à la période contemporaine (du milieu des années 1960 à aujourd'hui), période durant laquelle les variables linguistiques ont principalement servi à analyser la situation « démolinguistique » du Canada (Wargon, 2000), c'est-à-dire en premier lieu le rapport entre les deux langues officielles, la collecte d'information linguistique entre 1901 et 1961 visait surtout à étudier le processus d'assimilation des groupes raciaux et ethniques issus de l'immigration et, dans une moindre mesure, de mesurer l'apprentissage de l'anglais par les membres du groupe français.

Cet article se veut une contribution à une meilleure compréhension des informations linguistiques contenues dans les recensements canadiens décennaux effectués entre 1901 et 1961. D'une part, nos connaissances des questions linguistiques posées avant 1971 sont incomplètes et seuls les recensements de 1901 et 1911 ont fait l'objet de recherches approfondies (Gaffield, 2000, 2007 ; Gaffield et collab. 2014), alors même que la documentation concernant les informations linguistiques des recensements de 1971 et suivants est abondante (par exemple Kralt, 1976 ; deVries, 1985 ; Castonguay, 1994 ; Corbeil, 2011). D'autre part, il nous est apparu nécessaire de situer les informations linguistiques d'avant 1971 dans leur contexte « évolutif », puisque ces mêmes informations linguistiques, soit la langue maternelle et la connaissance des langues officielles, continuent à être posées dans les recensements canadiens et dans la plupart des grandes enquêtes nationales effectuées de nos jours par Statistique Canada. Notre objectif consiste bien sûr à mieux comprendre, et donc à être en mesure d'interpréter avec plus de justesse, les questions linguistiques posées aux recensements du Canada entre 1901 et 1961, mais aussi de suivre le développement dans le temps des concepts et des questions et d'être en mesure d'identifier le ou les fils conducteurs. Les questions sur la langue maternelle et la connaissance des langues officielles telles qu'elles sont définies et posées dans les recensements canadiens d'aujourd'hui sont l'aboutissement d'une évolution que l'on peut suivre depuis 1901 et même avant et que nous retraçons ici jusqu'en 1961.

À cela il faut ajouter que la disponibilité de fichiers de microdonnées des recensements canadiens s'étendant sur plus d'un siècle et demi (de 1851 à 2011) rend également nécessaire une bonne compréhension des concepts utilisés et des questions posées lors de ces opérations, ce qui ne se limite d'ailleurs pas aux questions linguistiques, pour quiconque désire étudier les tendances historiques au moyen de plusieurs recensements. Le seul examen de la formulation des questions telles qu'elles apparaissent sur le formulaire du recensement n'est pas toujours suffisant pour bien comprendre les changements intervenus au fil du temps, et peut même s'avérer une source de

confusion dans certains cas. Le cas de la question posée sur la langue au Recensement de 1911 en est un bon exemple.

Notre article est organisé de la façon suivante. Nous explorons en premier lieu les raisons pour lesquelles le Canada a commencé pour la première fois à poser des questions sur les langues dans son recensement en 1901. Nous nous intéressons aux influences extérieures et aux motivations internes qui ont incité les autorités statistiques canadiennes à inclure alors des questions sur les langues. Nous examinons ensuite en détail les concepts et les questions linguistiques utilisés lors de ces opérations, soit la langue maternelle et la connaissance des langues officielles, avec comme objectif de mieux en comprendre l'évolution. Nous avons eu recours, pour ce faire, à quatre types de sources : les questionnaires eux-mêmes, où apparaissent la formulation des questions et quelques autres informations d'intérêt, les guides ou manuels de dénombrement destinés aux agents recenseurs et disponibles à chaque recensement, les produits analytiques et autres documents écrits publiés à l'issue de ces recensements qui parfois fournissent des détails additionnels au sujet des variables linguistiques et de leur interprétation et enfin les fichiers de microdonnées des recensements de 1901 à 1951 qui ont servi à préciser certains détails de nature plus technique.

L'ORIGINE DES QUESTIONS SUR LES LANGUES AU CANADA

Pour la première fois en 1901, des questions linguistiques sont posées lors du recensement du Canada. Le questionnaire comprend en fait trois questions : une sur la connaissance de l'anglais parlé, une deuxième sur la connaissance du français parlé et une troisième sur la langue maternelle parlée. Quelles sont les motivations qui ont incité les autorités à inclure des questions sur les langues, initiant une nouvelle pratique des recensements canadiens, et pourquoi ces trois questions ont-elles été libellées selon la formulation qu'on leur connaît ? Les travaux de Gaffield (2000, 2007) permettent de répondre, du moins en partie, à ces questions. Une première explication relève des discussions internationales (Europe et Amérique du Nord) entourant la science alors émergente des langues, ou linguistique. L'expression *langue maternelle* qui s'utilise à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e référerait principalement à un groupe de personnes parlant la même langue (*speech community*). L'expression langue « native » (*native language*) en était un synonyme. L'une ou l'autre de ces deux expressions renvoyait à une communauté plus large, ethnique ou raciale, et donc à la langue parlée. Gaffield remarque que c'est une autre définition de la langue maternelle, alors peu usitée à la fin du XIX^e siècle, qui va s'imposer au cours du siècle suivant et qui met en relation la langue parlée au sein de la famille avec le processus d'acquisition de la langue dans l'enfance.

Parallèlement, l'ethnographie européenne et les statisticiens provenant des bureaux de statistique vont aborder la question de la langue durant les sessions du Congrès international de statistique (CIS) qui se sont tenues entre 1853 et 1876. Ces réunions pouvaient regrouper quelques centaines de participants, dont les directeurs des instituts de statistique (Labbé, 1997 ; Arel, 2002). En 1853, à la toute première session de Bruxelles du Congrès international de Statistique, l'idée d'inclure une catégorie sur la langue (*la langue parlée* — en français, langue officielle des délibérations du Congrès) dans le questionnaire de recensement standardisé apparaît au programme, mais n'entraîne pas de discussions sur le sujet et n'a donc pas été définie à ce moment (Arel, 2002).

À la session de Vienne de 1857, l'Autrichien Karl von Czoernig, président de la session, propose une statistique ethnographique, un inventaire des races ou des nationalités qui se distribuent sur le territoire ainsi qu'une description détaillée de celles-ci sous divers aspects, physiques, culturels et linguistiques (Labbé, 1997). Le projet de statistique des nationalités, adopté par le congrès des statisticiens, s'appellera « Bases d'une statistique ethnographique » et ne conservera que l'aspect géographique de la proposition initiale de Czoernig. Le projet d'ethnographie statistique ne fait cependant pas le lien avec les recensements de population. Il faut attendre la session de Saint-Petersbourg en 1872 pour que des propositions concrètes concernant les recensements voient le jour. Les rapporteurs russes Maksheev et Semenov considèrent que la mesure individuelle la plus adéquate de la nationalité « culturelle » ou ethnique, définie au sens allemand du terme qui s'oppose à la nationalité civique ou « assimilationniste », est la langue. Ils suggèrent de saisir la langue de la population dans les recensements au moyen d'une question sur la « langue parlée » :

La langue maternelle ou langue parlée est donc le seul caractère ethnographique que le recensement puisse rechercher. [...] Chacun sait parfaitement indiquer la langue dont il se sert depuis son enfance pour penser et s'exprimer. (cité par Labbé, 1997, p. 133)

On considère qu'il doit s'agir de la langue parlée depuis l'enfance, et qu'elle doit être encore parlée au moment du recensement. Ainsi exprimée, la notion de « langue parlée » laisse coexister deux niveaux de signification : une signification comme critère de la nationalité ou de l'origine ethnique à travers sa définition en tant que langue maternelle (parlée dans l'enfance) et une signification assimilationniste comme langue parlée normalement au moment du recensement (Labbé, 1997; Arel, 2002).

La notion de langue parlée comme marqueur de la nationalité culturelle va d'abord s'imposer dans plusieurs pays du centre et de l'est de l'Europe à la fin du xix^e siècle, mais très tôt des questions directes sur la nationalité et sur l'ethnicité (ou la race) vont remplacer la question sur la langue parlée dans plusieurs de ces pays ou être posées en concomitance avec des questions sur les langues. Les questions sur les langues posées dans les différents pays européens au xx^e siècle portent majoritairement sur la langue parlée actuellement, soit parce qu'on demande la langue dans laquelle la personne pense ou prie ou la langue qu'elle maîtrise le mieux, ou bien la langue parlée au moment du dénombrement (Arel, 2002).

Labbé écrit que « plus la signification accordée à la statistique des langues s'écarte de celle de la nationalité — notamment quand elle porte sur la langue parlée plutôt que sur la langue maternelle, ou bien quand elle pose des questions sur la connaissance des autres langues —, plus elle tend à devenir un indicateur d'assimilation » (p. 141). Des pays comme la Prusse, l'Autriche, la Hongrie et l'URSS vont poser des questions linguistiques qui permettent d'interpréter les résultats en ces termes. C'est ce qu'on observe également hors d'Europe continentale, chez les Britanniques et les Américains en particulier. À la session de Londres de 1860 du Congrès, le représentant britannique Earl Stanhope a pu déclarer que « La spécification de la langue parlée [...] peut jeter d'importantes lumières sur le degré d'assimilation de certaines provinces plus ou moins conquises » (cité par Labbé, 1997, p. 141). Les recensements britanniques vont poser des questions sur la langue parlée dans les régions celtes du pays et sur la connaissance de l'anglais

et des langues locales (gaélique irlandais et écossais, gallois)¹. Aux États-Unis, les questions sur les langues posées à partir de 1890, en particulier la question sur la langue maternelle, ne sont souvent destinées qu'aux personnes nées à l'étranger (Stevens, 1999). Le cas des États-Unis montre que les variables linguistiques peuvent être avantageusement utilisées pour la mesure de l'assimilation des immigrants.

L'influence américaine sur la décision des autorités canadiennes d'ajouter des questions linguistiques au recensement de 1901, et le choix même des questions posées, est plausible. En effet, le recensement américain a introduit deux questions linguistiques à son recensement en 1890, une sur la capacité de parler l'anglais et, pour ceux qui n'ont pas déclaré cette capacité, la langue ou le dialecte parlé habituellement par le répondant (Stevens, 1999). Au recensement de 1910 fut introduite une question sur la langue maternelle destinée aux immigrants et dont la définition (tirée des instructions données aux agents recenseurs) était la langue utilisée habituellement à la maison avant l'immigration.

Finalement, dans le volume 1 sur la population du Recensement canadien de 1901, on peut lire la justification donnée par le Bureau du Recensement pour inclure des questions sur les langues. L'objectif est double, soit mesurer (1) l'acquisition des langues officielles en tant que facteur d'absorption et d'unification des divers éléments composant la population canadienne et (2) l'apprentissage de l'anglais, la langue du commerce dans le monde, par les personnes d'origine française. Nous reproduisons ici le passage auquel nous nous référons :

Le français et l'anglais ayant été institués langues officielles de ce pays, on a pourvu spécialement dans le tableau [Éducation et langue] à une inscription indiquant que la personne énumérée parle l'une ou l'autre de ces deux langues, et aussi sa langue maternelle (si celle-ci est parlée). Dans un pays comme le Canada, peuplé de tant d'éléments différents, il est bon de constater si l'acquisition de l'une ou l'autre des deux langues officielles produit l'absorption et l'unification de ces divers éléments. Et, comme l'anglais est aujourd'hui dans une large mesure la langue du commerce dans le monde entier, il est également désirable de connaître le nombre de citoyens d'origine française qui peuvent le parler tout en s'exprimant aussi dans leur langue maternelle (Canada, 1902, p. viii).

Ce court et unique extrait du genre publié dans les documents du Recensement de 1901 met l'accent sur l'absorption des immigrants dans un Canada bilingue et l'acquisition de l'anglais par les francophones (Gaffield, 2000), ce qui met en évidence le fait que les questions posées lors de ce recensement avaient des visées clairement assimilationnistes.

Nous avons identifié quatre facteurs ayant pu influencer la décision des autorités statistiques d'inclure des questions sur les langues lors du premier recensement canadien du xx^e siècle. L'examen des concepts, de la formulation des questions et des instructions relatives à celles-ci vont nous permettre de mettre en relief la pertinence ou non de ces facteurs. Ainsi, l'influence

1. Voir, au sujet de la population qui parle une langue gaélique au xix^e siècle dans les îles britanniques, en particulier le gaélique irlandais, l'article de Ravenstein (1879) qui utilise les recensements de 1851 et 1871 ainsi que les données d'une enquête *ad hoc* réalisée par l'auteur.

internationale des discussions et des pratiques européennes, l'influence des pratiques des recensements américains et la volonté de mesurer l'assimilation des immigrants, et plus précisément des groupes issus de l'immigration, vont trouver des échos dans ce matériau.

LES CONCEPTS ET LES QUESTIONS SUR LES LANGUES ENTRE 1901 ET 1961

Les tableaux 1 et 2 produisent certaines informations sur les questions linguistiques contenues dans les recensements canadiens décennaux réalisés entre 1901 et 1961. Le tableau 1 fournit le nombre total de questions posées dans ces recensements, des informations sur le placement des questions linguistiques et le libellé (dans la mesure où l'on peut parler de libellé dans ce cas !) de la question sur la connaissance de l'anglais et du français. Durant cette période, le nombre de questions que contenait le formulaire censitaire a varié de 26 à 41, le maximum de questions ayant été atteint en 1911 et le minimum en 1961. Le nombre de questions linguistiques a varié entre une et trois questions. En 1911, une seule question a été posée sur la langue. Dans l'ensemble, la ou les questions sur les langues sont inscrites soit à la fin, soit au milieu du questionnaire.

À tous les recensements de cette période, sauf en 1951, les questions sur la ou les langues sont posées après les questions sur l'origine raciale, le lieu de naissance, l'année d'immigration et la citoyenneté. En 1951, les deux questions sur les langues s'insèrent avant toutes celles-ci. En 1901 et 1911, les questions sur les langues sont en fait posées à la toute fin du formulaire, dans le bloc de questions sur l'éducation et la langue, et elles sont « séparées » des autres questions de nature ethnoculturelles par celles qui enquêtent sur la situation au travail (profession et statut d'employé). Il est à noter qu'au recensement américain de 1900, la question sur la compétence en anglais était posée tout juste après les deux questions sur l'alphabétisation (Stevens, 1999), une pratique qu'on retrouve tant dans le recensement canadien de 1901 que dans celui de 1911, sauf qu'au Canada trois questions sont posées sur l'alphabétisation de la population plutôt que deux comme aux États-Unis.

C'est donc dire qu'à partir de 1921, les questions linguistiques sont regroupées avec les autres questions ethnoculturelles. Le recensement de 1961 a la particularité que les deux questions sur les langues ont été inversées l'une par rapport à l'autre, rompant ainsi avec une tradition établie depuis 1901 qui consistait à poser la ou les questions sur les langues officielles en premier et ensuite la question sur la langue maternelle².

2. Le recensement de 1911 représente un cas spécial que nous examinons un peu plus loin.

TABEAU 1

Nombre et position des questions sur les langues et questions sur la connaissance des langues officielles

Année de recensement	Nombre total de questions ^a	Nombre de questions sur les langues	Positions des questions sur les langues	Bloc de questions	Univers d'âge pour les langues	Question sur la connaissance des langues officielles	Choix de réponse
1901	34	3	31, 32, 33	Éducation et langue	5 ans et plus	Sachant parler anglais. Sachant parler français. (Q31, Q32)	N/S
1911	41	1	36	Instruction et langue	5 ans et plus	Langue communément parlée (Q36)	N/S
1921	35	3	22, 23, 24	Race, langue et religion	10 ans et plus	Sait parler anglais. Sait parler français. (Q22, Q23)	N/S
1931	40	3	22, 23, 24	Langue	5 ans et plus	Sait parler anglais. Sait parler français. (Q22, Q23)	N/S
1941	39	3	26, 27, 28	Langue	5 ans et plus	Peut parler anglais. Peut parler français. (Q26, Q27)	N/S
1951	29	2	11, 12	N/S	Tous les âges	Cette personne parle-t-elle anglais? Français? (Q11)	Anglais seulement; Français seulement; Anglais et français; Ni anglais ni français
1961	26	2	12, 13	N/S	Tous les âges	Parlez-vous anglais? Français? (Q13)	Anglais seulement; Français seulement; Anglais et français; Ni anglais ni français

^a Il s'agit du nombre total de questions dans le questionnaire du recensement.

Abréviation: N/S, non défini ou sans objet.

La population interrogée sur les langues exclut les enfants de moins de 5 ans en 1901 et en 1911, et ceux de moins de 10 ans en 1921. Nous n'avons trouvé aucune justification expliquant le choix de restreindre l'enquête sur les langues aux 10 ans et plus en 1921. La question n'a pas été posée aux 5 ans et plus en 1931 et en 1941, mais la langue parlée à la maison a été assignée aux jeunes enfants à l'étape du codage au Bureau central, ce qui semble avoir aussi été le cas en 1921, sans qu'on puisse exclure que le codage ait été plus récent. En 1941, les tableaux diffusés contiennent souvent une note de bas de page indiquant que « les personnes âgées de moins de 5 ans sont classées comme parlant la langue parlée au foyer » (par exemple, voir DBS-BFS, 1950, chapitre IX, tableau I). En 1951, la question sur la langue maternelle (voir tableau 2) comprend l'instruction selon laquelle l'agent recenseur doit inscrire lui-même la langue des jeunes enfants, ce qui vaut aussi pour la connaissance des langues officielles conformément au livret d'instructions aux agents recenseurs (BFS, 1951, 40). En 1961, la précision au sujet des bébés est incluse dans le manuel de formation, tant pour la langue maternelle que pour la connaissance des langues officielles (BFS, non daté, p. 36).

La ou les questions sur la connaissance du français et de l'anglais font l'objet des deux dernières colonnes du tableau 1. La formulation des questions change à tous les recensements, sauf en 1921 et 1931. Ceci est spécifique au questionnaire français, puisque dans les versions anglaises le libellé est plus uniforme d'un recensement à l'autre, le vocabulaire typique utilisé étant « *can (you) speak English/French* », alors qu'en français on utilise tantôt « savoir » parler (1901, 1921, 1931), tantôt « pouvoir » parler (1941) ou une question directe (1951 et 1961). La question sur la langue posée en 1911 constitue un cas particulier puisque trois informations linguistiques sont recueillies de façon simultanée. À partir de 1951, une seule question est posée sur la connaissance des langues officielles et les choix de réponse proposent les quatre options que l'on retrouve dans les recensements actuels³.

Le tableau 2 porte uniquement sur la question sur la langue maternelle ou son équivalent. En plus de l'âge, l'univers de cette variable dépend également du groupe de population aux recensements de 1911 à 1931. Du point de vue de la question sur la langue maternelle, les recensements peuvent être regroupés en deux sous-périodes : la période 1901-1931 et la période 1941-1961. Dans le premier groupe, la langue maternelle doit être parlée au moment du recensement ; dans le second, elle doit être au moins comprise mais pas nécessairement parlée. Les définitions et instructions relatives aux questions de la première période sont nettement plus longues et complexes que dans la seconde période.

La formulation de la question en 1901 laisse peu d'ambiguïté : on y demande explicitement la langue maternelle si celle-ci est parlée. Les instructions fournies aux agents recenseurs sont moins claires : la langue maternelle est définie comme la langue natale, la langue de la race, mais qui n'est pas nécessairement la langue de communication courante comme pourrait l'être la langue parlée à la maison ou dans d'autres situations privées ou publiques. De plus, la langue maternelle ne correspond pas nécessairement à « la langue dans laquelle il pense, ou qu'il parle le plus couramment, ou dont il se sert surtout dans la conversation » (Canada, 1901f, p. 18). Les instructions données aux

3. Soit : anglais seulement, français seulement, anglais et français, ni anglais ni français (depuis 2001, l'ordre de présentation des catégories varie de la version anglaise à la version française du questionnaire).

énumérateurs viennent, en quelque sorte, faire contrepoids au libellé de la question qui mentionne que la langue maternelle doit être parlée par l'individu. On veut sans doute s'assurer que la réponse fournie sera le reflet de la langue parlée ou apprise dans l'enfance — la langue « natale » — avec la condition, toutefois, que cette langue soit toujours parlée par la personne au moment du recensement : les instructions insistent sur le fait que la personne doit savoir parler sa langue maternelle. Cette définition laisse place à la possibilité que la langue maternelle puisse changer au fil du temps, si quelqu'un par exemple n'est plus capable de s'exprimer dans sa langue « natale ».

Gaffield (1997, 2000) indique que les questions du recensement s'adressaient au chef de famille, qui devait répondre pour l'ensemble des membres du ménage, et que les réponses étaient analysées et, si nécessaire, corrigées au Bureau central. Les corrections apportées aux réponses visaient la situation des enfants (de cinq ans ou plus) dont les parents déclaraient une langue maternelle différente. La pratique statistique d'alors consistait à attribuer à l'enfant la langue maternelle du père plutôt que celle de la mère, sauf dans le cas des enfants d'origine autochtone, à qui ont attribué la langue maternelle de la mère en vertu de leurs traditions spécifiques (Gaffield, 1997). Cette pratique n'était d'ailleurs pas exclusive à la langue : on la retrouve pour l'attribution de la religion aux enfants. Il semble que l'attribution des caractéristiques ethnoculturelles devait refléter une certaine identité familiale.

La question sur la langue posée au recensement de 1911 mérite une attention particulière. Elle prétend recueillir à elle seule trois informations linguistiques. Pourtant, le libellé est simple : langue communément parlée (*language commonly spoken*). Certains ont interprété ce libellé comme se référant à la langue parlée le plus souvent à la maison, ou se rapprochant de celle-ci (Kralt, 1976), mais les instructions montrent que la situation est plus complexe. Nous reproduisons un long extrait des instructions accompagnant cette question du recensement de 1911, lesquelles sont également utiles pour comprendre comment la connaissance des langues officielles peut être dérivée de cette question unique :

Langue communément parlée. [...] Pour une personne qui parle l'anglais seulement, l'entrée sera « A » pour « anglais » ; pour une personne qui ne parle que le français l'entrée sera « F » pour français ; et pour une personne qui parle l'anglais et le français et dont la langue maternelle est l'une ou l'autre de ces langues l'entrée sera « A » et « F » respectivement. Mais pour les personnes d'origine étrangère (*foreign-born persons*) dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français et qui ont appris l'une ou l'autre de ces deux langues, le recenseur donnera tout au long sur la ligne, le nom de la langue du pays d'origine ou de la race, si cette langue est parlée, et inscrira dans l'espace au-dessus de la ligne la lettre initiale « A » pour anglais ou « F » pour français, suivant le cas. Par exemple, si la personne est née en Russie et si sa langue maternelle est le russe on fera l'entrée de la manière suivante :

A	F	A et F
Russe	Russe	Russe

et on agira de la même manière pour toute personne née à l'étranger dont la langue maternelle n'est pas une des langues du Dominion, soit l'anglais ou le français. Si la personne n'a appris ni l'anglais ni le français on inscrira le nom de la langue qu'il parle. [...] Le recenseur ne doit pas conclure que la personne née à l'étranger parle nécessairement la langue de son lieu de naissance ou de son origine et il devra s'assurer chaque fois de ce fait par une enquête diligente (Canada, 1911, p. 39).

TABEAU 2
Question sur la langue maternelle

Année du recensement	Question posée	Instructions, définition de la langue maternelle, commentaires	Univers des groupes pour la langue maternelle	Liste de langues et choix de réponses
1901	Langue maternelle (si elle est parlée) (Q33)	«La langue maternelle est la langue natale (anglais: <i>native language</i>), la langue de sa race; mais pas nécessairement la langue dans laquelle il pense ou qu'il parle le plus couramment ou dont il se sert surtout dans la conversation». (Canada 1901f, p. 18; Canada 1901 ^e , p. 17)	Tous les groupes	
1911	Langue communément parlée (Q36)	«[P] our les gens d'origine étrangère dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français [...] le recenseur donnera tout au long sur la ligne le nom de la langue du pays d'origine ou de la race si cette langue est parlée». (Canada, 1911f, p. 39)	Personnes nées à l'étranger dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français	26 exemples dans les instructions des agents recenseurs
1921	Langue autre que l'anglais ou le français parlée comme langue maternelle (Q24)	«Par langue maternelle on entend la langue l'idiome ou le dialecte dont se servait habituellement cette personne avant de venir au Canada» (anglais: « <i>By mother tongue is meant the language of customary speech employed by the person</i> »). (DBS 1921, p. 26 et 81)	Personnes de langue maternelle autre qu'anglais ou français	61 exemples dans les instructions des agents recenseurs
1931	Langue autre que l'anglais ou le français parlée comme langue maternelle (Q24)	«Langue que la personne a apprise dans son enfance et parle encore. Dans le cas de personnes nées à l'étranger il faut connaître la langue, l'idiome ou le dialecte (anglais: <i>native language</i>) dont se servait habituellement cette personne avant de venir au Canada». (BFS 1931, p. 134) (DBS 1931, p. 32)	Personnes de langue maternelle autre qu'anglais ou français	45 exemples dans les instructions des agents recenseurs

TABEAU 2
Question sur la langue maternelle (*suite*)

Année du recensement	Question posée	Instructions, définition de la langue maternelle, commentaires	Univers des groupes pour la langue maternelle	Liste de langues et choix de réponses
1941	Langue maternelle (Langue maternelle signifie la première langue apprise dans l'enfance si encore comprise par la personne) (Q28)	Introduction de la condition «encore comprise»	Tous les groupes	46 exemples dans les instructions des agents recenseurs
1951	Quelle est la première langue parlée par cette personne et encore comprise par elle? (Pour les bébés inscrire la langue parlée au foyer) (Q12)	L'expression «langue maternelle» n'apparaît plus dans le libellé de la question. Question posées sous forme interrogative pour la première fois	Tous les groupes	55 exemples dans les instructions des agents recenseurs. 14 ovales dans le questionnaire
1961	Quelle est la première langue que vous avez apprise dans l'enfance et que vous comprenez encore? (Q12)	La question sur la langue maternelle précède celle sur la connaissance des langues officielles	Tous les groupes	14 ovales dans le questionnaire

La distribution de la population selon la connaissance des langues officielles est obtenue en compilant les mentions « A » et « F ». Les personnes ayant les deux mentions sont, en principe, les personnes bilingues. Pour la langue maternelle parlée, deux cas de figure se présentent. Pour les personnes nées à l'extérieur du Canada dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, l'agent recenseur doit inscrire la langue du pays d'origine ou de la race si cette langue est parlée. Dans les instructions, on utilise explicitement l'expression « langue maternelle » (« si sa langue maternelle est le russe ») en se référant à celle-ci comme la langue de sa race. Selon les instructions, la question de la langue maternelle aurait dû être posée seulement aux personnes nées à l'extérieur du Canada, mais les données de l'IRCS montrent que cette information est également disponible pour les personnes nées au Canada, tant pour les langues immigrantes que pour les langues autochtones (Goldmann, 2014). Néanmoins, il faut garder à l'esprit que les données par langue maternelle sont possiblement sous-estimées pour les personnes nées au Canada.

Pour les personnes de langue maternelle française ou anglaise, l'attribution de la langue maternelle n'allait pas de soi. La difficulté provenait de l'interprétation pouvant être donnée à l'ordre des lettres « A » et « F » inscrites comme réponse lorsque les deux lettres apparaissaient (la personne pouvait parler les deux langues). Une interprétation proposée à l'époque reposait sur l'ordre des deux lettres « A » et « F » inscrites : la première lettre des deux devait indiquer la langue maternelle (par exemple, si le « A » est inscrit en premier, l'anglais devait être considéré comme la langue maternelle de la personne). Dans les faits, toutefois, rien dans les instructions ne mentionne une règle concernant l'ordre des réponses fournies. Une importante polémique a entouré la question linguistique dans le contexte du recensement de 1911, tant dans la presse francophone qu'anglophone du pays, mais pour des raisons différentes. C'est en raison de ce contexte controversé que les résultats du recensement sur les langues ne furent jamais publiés (Gaffield et collab., 2014)⁴.

Un fait supplémentaire, de nature purement statistique, a sans doute incité un peu plus les autorités de l'époque à ne pas diffuser les résultats : la mesure du bilinguisme en 1911 donnait des résultats très différents de ceux de 1901. Les données publiées du recensement de 1901 ne permettent pas de calculer précisément le niveau de bilinguisme au Canada, la raison étant qu'on ne connaît pas pour les personnes de langue maternelle autre qu'anglais ou français le nombre de bilingues anglais-français. Par ailleurs, l'effectif de la population selon la langue maternelle n'a pas été publié. On fournit par contre celui de la population de 5 ans et plus et le nombre de personnes bilingues de langue maternelle anglaise et française. Le taux de bilinguisme calculé à partir de ces informations incomplètes est donc légèrement sous-estimé. Les données du recensement du CFP permettent cependant de calculer le taux de bilinguisme pour l'ensemble de la population, bien que les estimations soient soumises à la variabilité d'échantillonnage inhérente à ce type de source⁵.

4. Nous ne pouvons ici que recommander la lecture de l'article de Gaffield et collab. (2014). De façon succincte, pour les francophones de l'Ontario, la préoccupation première était que la question sur la langue et son mode de réponse rendent leur population statistiquement « invisible » (p. 98) ; pour les anglophones, les résultats du recensement de 1911 pouvaient mettre en lumière, au contraire, la difficulté des écoles bilingues de l'est et du nord de l'Ontario, fréquentées essentiellement par les élèves francophones, d'enseigner l'anglais adéquatement (p. 104).

5. Le fichier du CFP du recensement de 1901 est constitué d'un échantillon de 5 % des ménages recensés.

Nous reproduisons dans le tableau 3 le taux de bilinguisme par province en 1901 calculé à partir des données publiées par le Bureau du Recensement et à partir du fichier-échantillon du CFP, et en 1911 calculé par le Bureau du Recensement et de la Statistique et reproduit par Gaffield. Les taux de 1901 calculés à partir des données publiées par le Bureau du Recensement sont légèrement inférieurs à ceux calculés à partir de l'échantillon du CFP, mais la différence n'est que d'un seul point de pourcentage pour le Canada et le Québec. En comparaison, la différence paraît beaucoup plus importante lorsqu'on compare ces résultats avec ceux de 1911. On constate en effet que le taux canadien est de 6 % en 1911, en baisse par rapport aux 14 % de 1901⁶.

TABLERAU 3

Taux de bilinguisme (en pourcentage) pour le Canada et pour 7 provinces aux recensements de 1901 et 1911, population de 5 ans et plus

	1901		1911
	Bureau du Recensement	CFP	Bureau du Recensement et de la Statistique
Canada	14	15	6
Colombie-Britannique	4	4	1
Île-du-Prince-Édouard	11	9	6
Manitoba	5	7	3
Nouveau-Brunswick	13	14	9
Nouvelle-Écosse	7	7	4
Ontario	5	6	3
Québec	32	33	14

Sources : Pour 1901, Canada (1902) et fichier CFP; pour 1911, Gaffield et collab. (2014, p. 107) (données produites mais non publiées par le Bureau du Recensement et de la Statistique: le tableau a été retrouvé dans les archives de Statistique Canada).

La définition de la langue maternelle change encore au recensement de 1921. La question posée porte sur la langue parlée comme langue maternelle autre que l'anglais ou le français, et les instructions aux agents recenseurs indiquent qu'il faut poser la question de la langue dont se servait habituellement la personne avant de venir au Canada. Une influence du recensement américain de 1910 est plausible dans ce cas précis. En effet, la question posée aux États-Unis en 1910 porte sur la langue parlée habituellement (*customary speech*) par les immigrants à la maison avant leur immi-

6. Nous avons calculé, à l'aide des fichiers de microdonnées des recensements, un taux de bilinguisme de la population de 5 ans et plus de 15 % en 1921 et de 14 % en 1931, ce qui est du même ordre de grandeur qu'en 1901.

gration (Stevens, 1999). Dans tous les cas, les expressions « langue de la race » et « langue du pays d'origine » cessent d'être utilisées à partir de ce moment dans les recensements canadiens.

Pour une raison inconnue toutefois, les instructions destinées aux agents recenseurs sont différentes dans les versions anglaise et française : dans la première, on spécifie qu'il s'agit de la langue de « *customary speech* », mais on ne mentionne pas qu'il doit s'agir de la langue parlée avant l'immigration. Pourquoi cette différence entre les deux versions, anglaise et française ? On peut penser qu'il s'agit d'un « oubli » de la mention « avant de venir au Canada » dans la version anglaise ; il est plus difficile de concevoir comment cette mention aurait été ajoutée de façon erronée dans la version française, bien qu'on ne puisse exclure cette possibilité⁷. Au recensement de 1931, les instructions, dans les deux versions, concordent et mentionnent la condition « avant de venir au Canada »⁸, ce qui renforce l'hypothèse qu'il a pu s'agir d'un simple oubli en 1921.

La question posée en 1921 présente d'autres différences par rapport à celle de 1911. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'univers d'âge de la population enquêtée est celle de 10 ans et plus au lieu de 5 ans et plus comme en 1901 et 1911. Toutefois, les données de l'IRCS fournissent des informations sur la langue maternelle pour tous les âges, incluant les moins de 10 ans, ce qui laisse croire que les instructions de codage ont fait en sorte d'assigner la langue maternelle des parents à celle des enfants. Si ce fut le cas, on peut se demander pourquoi les tableaux sur la langue maternelle diffusés n'ont porté que sur la population de 10 ans et plus ! Nous n'avons rien trouvé qui puisse nous éclairer ce point précis. Par ailleurs, bien que les instructions aux agents recenseurs indiquent que l'univers des groupes de population pour la langue maternelle est celui des personnes de « races non britanniques » ou d'« origine non française », c'est bien ce qui est indiqué dans le libellé de la question qui constitue l'univers des groupes, soit les personnes n'ayant ni l'anglais ni le français comme langue maternelle. Bien que la diffusion du recensement de 1921 ne produise aucune information sur la langue gaélique, les données de l'IRCS permettent en effet de calculer que la population de langue maternelle gaélique s'établissait à environ 35 000 personnes en 1921, un chiffre qui s'accorde assez bien avec les chiffres publiés en 1931 et ceux calculés pour 1911⁹.

Au recensement de 1931, la question posée est la même qu'en 1921, mais les instructions aux agents recenseurs précisent que la langue maternelle est la langue que la personne a apprise dans son enfance et parle encore, ce qui nous rapproche de la définition actuelle de la langue maternelle. L'influence du concept de langue parlée sur la définition de la langue maternelle est toutefois encore présente, du fait que l'on continue à considérer que la langue maternelle puisse changer

7. Les textes des diffusions des données sur la langue maternelle issus du recensement de 1921, tant dans leur version anglaise que française, ne font toutefois aucune mention de la condition « avant de venir au Canada ». De plus, si on fait l'hypothèse que la version française est une traduction de l'anglais, ce qui est probable, la question devient encore plus difficile à cerner : il pourrait alors être possible que la version française soit basée sur une version périmée de la version originale anglaise.

8. Dans la version anglaise des instructions pour la question sur la langue maternelle en 1931, on peut lire : « *In the case of foreign-born persons what is required is the native language of the person or the language which he or she spoke in his or her native country before coming to Canada* » (DBF, 1931 : 32).

9. D'ailleurs, la liste des principales langues susceptibles d'être rencontrées au sein de la population n'ayant ni l'anglais ni le français comme langue maternelle fournie aux agents recenseurs inclut le gaélique.

au cours de la vie. Pour les personnes nées à l'étranger, on précise qu'il doit s'agir de la langue dont se servait la personne avant de venir au Canada. L'univers des groupes est, comme en 1921, celui des personnes ayant une langue comme langue maternelle autre que l'anglais ou le français¹⁰. Tout comme en 1921 et en 1941, la langue maternelle des enfants est établie à partir de la langue parlée à la maison par l'ensemble des autres membres du ménage.

Le recensement de 1941 introduit la définition de la langue maternelle telle qu'on la connaît de nos jours, soit la première langue apprise dans l'enfance si elle est encore comprise par la personne. On cesse alors de faire référence, pour les immigrants, à la langue parlée habituellement avant de venir au Canada. Comme en 1901, tous les sous-groupes de la population sont visés par la question, et non plus seulement les personnes ayant une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Le remplacement de la condition « parlée » par la condition « encore comprise » est digne de mention. C'est en fait dans un petit document issu du recensement précédent (1931) que le concept de langue maternelle est le plus longuement discuté au Bureau fédéral de la statistique (BFS) durant la période des recensements « historiques » et qui pourrait avoir constitué la prémisse à l'adoption de la nouvelle définition. Nous reproduisons un extrait dans sa version originale anglaise¹¹ où est discuté le concept et la confusion que peut avoir engendrée la condition « parlée » jusque là attachée à la définition de la langue maternelle :

Mother tongue [...] may be defined as the language of the home whether the person has learned to speak it or not. Official language may be acquired, but, except through inter-marriage (the race of a person is that of the father), there is no way of acquiring mother tongue. [...] The term if its meaning were interpreted correctly, would reflect a relationship, not between the individual and his mother tongue, but between his home and his mother tongue. Again, mother tongue (as distinguished from official language) is not, and should not be, a matter of preference by the person but something that is inherited by him. The mother tongue by its very nature cannot be acquired during one's lifetime. [...] Misunderstanding of the word "spoken" in the question "Language other than English or French spoken as mother tongue?" may cause irregularities in the data which are more noticeable when shown by age groups (DBS, 1936, p. 249).

Ce petit texte révèle sans doute une certaine confusion en ce qui a trait à la définition de la langue maternelle qui prévalait à l'époque chez les spécialistes et annonce peut-être le changement à venir pour le recensement de 1941. La langue maternelle se transmet — du père aux enfants semble-t-il — mais ne peut pas s'apprendre au cours de la vie et ne peut pas être le résultat de préférences personnelles. Dans la page suivante (p. 250), l'auteur critique les résultats publiés soit

10. Notons que les publications des recensements de 1921 et 1931 fournissent des données tant pour la population de langue maternelle anglaise que française. Ces populations ont certainement été dérivées à l'aide des variables de connaissance des langues officielles avec une redistribution judicieuse des personnes bilingues ayant déclaré une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Nous n'avons trouvé, dans les documents consultés, aucune information au sujet de la méthode de calcul des populations de langue maternelle anglaise et française.

11. La version française publiée de cet extrait est le produit d'une mauvaise traduction que nous avons choisi d'omettre ici. Pour lire celle-ci, voir : BFS, 1936 : 259.

parce c'est la langue du pays de naissance qui est déclarée plutôt que celle de la race, soit parce que les épouses déclarent la langue du foyer (celle du mari) plutôt que la langue de leur propre foyer d'origine. Dans ce dernier cas, la langue maternelle parlée se serait confondue, pour un certain nombre de répondants, avec la langue parlée à la maison.

Le changement de 1941 semble avoir été en partie motivé par la volonté d'obtenir une mesure qui se rapproche le plus possible de la langue transmise durant l'enfance et donc fixée chez l'individu à partir de ce moment. Toutefois, le remplacement de la clause « parlée » par la clause « encore comprise » va dans la direction opposée dans la mesure où cela permet, comme dans le cas de la langue maternelle parlée, un changement de langue maternelle au cours de la vie si la personne ne comprend plus la langue qui lui a été transmise durant l'enfance (deVries, 1985; Castonguay, 1994). Nous n'avons trouvé aucun témoignage nous indiquant les raisons qui aurait incité le BFS à introduire la clause « encore comprise » dans le libellé de la question en remplacement de la clause « parlée ». Et se référant au contexte de l'époque où la langue maternelle servait essentiellement à la mesure de l'assimilation linguistique¹², Lachapelle (1991) a écrit que l'addition de la clause « encore comprise » permettait d'éviter de surestimer la « persévérance linguistique », un allègement de la condition encore plus « forte » reliée à la clause « parlée » qui caractérisait les différentes définitions de la langue maternelle entre 1901 et 1931.

La définition de la langue maternelle reste à peu près la même en 1951 et en 1961, bien que la formulation exacte de la question change quelque peu tant en 1951 qu'en 1961. À ces deux recensements, l'expression même de « langue maternelle » cesse d'apparaître dans le libellé de la question. En 1951, la définition réfère à la première langue parlée dans l'enfance, contrairement à 1941 et 1961 où il s'agit de la première langue apprise¹³. Comme on l'a déjà indiqué, la question sur la langue maternelle (ainsi que la question sur la connaissance des langues officielles) est posée avant les questions de nature ethnoculturelle en 1951, une pratique qui se reproduira entre 1971 et 1986, mais dans un autre contexte puisque les autres questions linguistiques apparaîtront, elles, après les questions dites ethnoculturelles¹⁴. On note, pour la période concernée, un dernier changement en 1961, lorsque la question sur la langue maternelle précède celle sur la connaissance des langues officielles. En apparence bénin, il n'est pas impossible que ce changement ait eu des conséquences sur la qualité des réponses des répondants.

La dernière colonne du tableau 2 indique le nombre de langues fournies aux agents recenseurs pour les aider à recueillir celles-ci le plus précisément possible, ainsi que le nombre de choix de

12. Avant 1971 l'assimilation linguistique se mesurait de plusieurs façons, mais toujours par rapport à l'origine raciale ou ethnique. L'assimilation ancestrale ou cumulative (*ancestral shift* en anglais) est mesurée par la comparaison entre l'origine raciale ou ethnique et la langue maternelle. Une autre mesure consistait en la comparaison entre l'origine et la connaissance des langues officielles (Castonguay, 1993; deVries, 1985).

13. On retrouve la condition « première langue parlée » (plutôt qu'apprise) également aux recensements de 1971 et 1976. Voir aussi Lachapelle (1991 : 8-9) qui établit une distinction entre deux critères de définition de la langue maternelle : le critère d'antériorité qui a été retenu au Canada — première langue apprise ou parlée — et le critère de primauté — langue parlée le plus souvent à la maison dans l'enfance.

14. Au recensement de 1976 les autres questions linguistiques et les questions ethnoculturelles n'ont pas été posées.

réponse indiqués à même le formulaire du recensement. Entre 1911 et 1951, les autorités statistiques veulent s'assurer que les langues recensées le seront de la façon la plus exacte possible. En 1911, 1921 et 1931, les agents recenseurs reçoivent des instructions précises à ce sujet, selon lesquelles ils ne doivent pas présumer que la langue maternelle du répondant est identique à son pays de naissance (ou son origine raciale) : par exemple, on ne doit pas supposer que quelqu'un né en Allemagne a nécessairement l'allemand comme langue maternelle. L'objectif de ces instructions est également d'éviter d'obtenir des réponses comme « autrichien » ou « scandinave » qui réfèrent à un pays ou une région géographique plutôt qu'à des langues. Ceci apparaît d'autant plus nécessaire que la question sur le lieu de naissance et les autres questions ethnoculturelles étaient posées avant celle sur la langue maternelle, sauf en 1951. Pour aider les agents recenseurs, les langues autres que l'anglais et le français les plus communes au sein de la population du pays sont fournies à même le livret d'instruction entre les recensements de 1911 et 1951, une pratique qui a cessé depuis. Pour terminer, en 1951 et 1961, le questionnaire contient des ovales indiquant 14 langues en tant que choix de réponse à cocher, incluant l'anglais et le français.

CONCLUSION

Cette revue a permis de constater que, malgré les changements apportés d'un recensement à l'autre au questionnaire, aux questions posées et aux définitions retenues des concepts linguistiques, il est possible de tirer des fils conducteurs reliant tous les recensements entre eux. Le premier fil conducteur est la notion de « langue maternelle ». Dans tous les recensements nationaux entre 1901 et 1961, c'est la langue maternelle d'une partie ou de l'ensemble des individus que l'on veut saisir, explicitement ou implicitement : l'expression « langue maternelle » est utilisée telle quelle dans le libellé de la question ou bien elle est mentionnée dans les instructions destinées aux agents recenseurs. Si l'on voulait identifier un point tournant dans l'évolution du concept et de la question posée sur la langue maternelle entre 1901 et 2011, l'année de recensement 1941 constituerait un candidat certain. À l'occasion de ce recensement, la définition de la langue maternelle change et le libellé de la question inclut les deux « conditions » qui vont se maintenir jusqu'à nos jours, soit le fait que la langue maternelle soit la première langue apprise dans l'enfance et qu'elle doit être toujours comprise par le répondant. C'est donc en 1941 que s'opère définitivement la transition entre la langue maternelle parlée et la langue maternelle comprise, ce qui a certainement ouvert la voie à l'introduction de la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison au recensement de 1971. En effet, il aurait été certainement un peu redondant de poser une question sur la langue parlée à la maison si la langue maternelle avait continué d'inclure la condition de langue parlée, ce qui aurait évidemment limité l'étude des transferts linguistiques.

La question sur la connaissance des langues officielles a également connu une évolution significative durant la période considérée. D'abord posée en deux temps, soit la connaissance de l'anglais et la connaissance du français, la question prend la forme d'une question unique à partir du recensement de 1951. Cette année-là, une deuxième innovation est introduite, le quadruple choix de réponses tel qu'on le connaît aujourd'hui. La définition de cette variable ne va toutefois se préciser que deux décennies plus tard. En 1951 et en 1961, la formulation de la question reste encore assez vague et ce n'est qu'à partir du recensement de 1971 qu'il est précisé que la connaissance de la

langue doit permettre au répondant de soutenir une conversation. À l'exception de la précision apportée à la définition de la connaissance des langues officielles au recensement de 1971, les deux questions sur les langues que nous avons analysées dans cet article ont évolué et adopté leur moulure actuelle en ou avant 1951.

BIBLIOGRAPHIE

- AREL, D. 2002. « Language categories in censuses : backward — or forward-looking? », dans I. Kertzer et D. Arel (dir.), *Census and Identity, the Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*. Cambridge, Cambridge University Press : 92-120.
- BFS (Bureau fédéral de la Statistique). 1931. *Instructions aux commissaires et énumérateurs*, Septième recensement du Canada 1931, Ottawa, F.A. Acland (p. 101-205).
- BFS (Bureau fédéral de la Statistique). 1936. *Volume I. Sommaire*, Septième recensement du Canada, 1931, Ottawa, J.-O. Patenaude.
- BFS (Bureau fédéral de la Statistique). 1951. *Manuel de dénombrement*, 9^e recensement du Canada 1951, Ottawa, Edmond Cloutiers, 59 p.
- BFS (Bureau fédéral de la Statistique). Non daté. *Manuel d'instruction*, Recensement du Canada 1961, Ottawa, Bureau Fédéral de Statistique, 216 p.
- CANADA. 1901e. Instructions to Chief Officers, Commissioners and Enumerators, Fourth Census of Canada 1901, Ottawa, Government Printing Bureau, 39 p.
- CANADA. 1901f. Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs, Quatrième recensement du Canada 1901, Ottawa, Imprimerie de l'État, 42 p.
- CANADA. 1902. Volume I. Population, Quatrième recensement du Canada 1901, Ottawa, S.E. Dawson.
- CANADA. 1911e. Instructions to Officers, Commissioners and Enumerators, Fifth Census of Canada 1911, Ottawa, Government Printing Bureau, 72 p.
- CANADA. 1911f. Instructions à l'usage des fonctionnaires, commissaires et recenseurs, Cinquième recensement du Canada 1911, Ottawa, Imprimerie de l'État, 74 p.
- CASTONGUAY, C. 1993. « Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements », *Recherches sociographiques*, 34, 1 : 45-68
- CASTONGUAY, C. 1994. *L'assimilation linguistique : mesure et évolution, 1971-1986*, Québec, Les publications du Québec, 243 p.
- CORBEIL, J.-P. 2011. « L'information démographique et le recensement canadien (1969-2009) : reflet d'une dualité linguistique en mutation » dans J. Jedwab et R. Landry (dir.), *Life After Forty / Après quarante ans*. Montréal et Kingston, London, Ithaca, McGill —Queen's University Press : 29-51.
- DBS (Dominion Bureau of Statistics). 1921. *Instructions to Commissioners and Enumerators*, Sixth Census of Canada 1931, Ottawa, Government Printing Office, 109 p.
- DBS (Dominion Bureau of Statistics). 1931. *Instructions to Commissioners and Enumerators*, Seventh Census of Canada 1931, Ottawa, F.A. Acland, 99 p.
- DBS (Dominion Bureau of Statistics). 1936. *Volume I. Summary*, Seventh Census of Canada 1931, Ottawa, J.O. Patenaude.

- DBS-BFS (Dominion Bureau of Statistics — Bureau fédéral de la statistique). 1950. *Volume I. General Review and Summary Tables — Revue générale et tableaux résumés, Eight Census of Canada — Huitième recensement du Canada 1941*, Ottawa, Edmond Cloutiers.
- DBS-BFS (Dominion Bureau of Statistics — Bureau fédéral de la statistique). 1956. *Volume X. General Review and Summary Tables — Revue générale et tableaux récapitulatifs, Ninth Census of Canada — Neuvième recensement du Canada 1951*, Ottawa, Edmond Cloutiers.
- DBS-BFS (Dominion Bureau of Statistics — Bureau fédéral de la statistique). 1970. *Volume VII (Part : I). General Summary and Review — Sommaire et revue générale, Census of Canada — recensement du Canada 1961*, Ottawa, Information Canada.
- DEVRIES, J. 1985. « Some Methodological Aspects of Self-Report Questions on Language and Ethnicity », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 6, 5 : 347-368.
- DEVRIES, J. 1990. « On Coming to our Census : A Layman's Guide to Demolinguistics », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 11, 1 : 57-76.
- GAFFIELD, C. 2000. « Linearity, Nonlinearity, and the Competing Constructions of Social Hierarchy in Early Twentieth-Century Canada : The Question of Language in 1901 », *Historical Methods*, 33, 4 : 255-260.
- GAFFIELD, C. 2007. « Language, Ancestry, and the Competing Constructions of Identity in Turn-of-the-Century Canada ». In P. Baskerville et E.W. Sager (dir.), *Household Counts : Canadian Households and Families in 1901*. Toronto (Ont.), University of Toronto Press : 423-440.
- GAFFIELD, C., B. MOLDOFSKY, et K. ROLLWAGEN. 2014. « “Do Not Use for Comparison with Other Censuses” : Identity, Politics, and Languages Commonly Spoken in 1911 Canada ». In G. Darroch (Ed.), *The Dawn of Canada's Century : Hidden Histories*. Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press : 93-123.
- GOLDMANN, G. 2014. « Canada's Aboriginal Population : A Unique Historical Perspective », in G. Darroch (dir.), *The Dawn of Canada's Century : Hidden Histories*. Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press : 124-145.
- HURD, B. 1929. *Origins, Birthplace, Nationality and language of the Canadian People (a census study based on the census of 1921 and supplementary data)*. Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, F.A. Acland, 224 p.
- HURD, B. 1930. *Origines, Pays de naissance, Nationalités et langues de la population canadienne (une étude basée sur les données du recensement de 1921 et autres renseignements supplémentaires)*. Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa, F. A. Acland, 230 p.
- HURD, B. 1937. *Racial origins and Nativity of the Canadian People (a study based on the Census of 1931 and supplementary data)*, Census monograph n° 4. Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, J. O. Patenaude I.S.O, 292 p.
- HURD, B. 1965. *Ethnic Origin and Nativity of the Canadian People. Eight Census of Canada 1941*, Dominion Bureau of Statistics, Census Division, Ottawa, Roger Duhamel F.R.S.C, 251 p.
- KRALT, J. 1976. *Language in Canada*, Statistique Canada, Recensement de 1971, n° 99-935 au catalogue.
- LABBÉ, M. 1997. « Le projet de statistique des nationalités discuté dans les sessions du Congrès International de Statistique (1853-1876) », dans F. Ronsin, H. Le Bras et E. Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon : 127-142.

- LACHAPELLE, R. 1991. *Utilisation des données de recensement dans la mise en œuvre de la législation linguistique*. Statistique Canada, Division de la démographie, document de travail n° 1.
- LAURIAULT, T. P. 2012. *Data, Infrastructures and Geographical Imaginations*. Thèse de doctorat, Ottawa, Carleton University. Disponible en ligne à : <http://curve.carleton.ca/theses/27431>.
- RAVENSTEIN, E. G. 1879. « On the Celtic Languages in the British Isles : a Statistical Survey », *Journal of the Statistical Society of London*, 42, 3 : 579-643.
- STEVENS, G. 1999. « A Century of U.S Census and the Language Characteristics of Immigrants », *Demography*, 36, 3 : 387-397.
- WARGON, S. T. 2000. « Demography and Official Statistics in Canada. The Case of Demolinguistics », dans J.-P. Beaud et J.-G. Prévost (dir.), *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales*, Sillery, Presses de l'Université du Québec : 325-356.